

contre les Lombards : " Moi, Pierre, je vous dis que c'est vous, peuple des Francs, qui êtes mon peuple de prédilection entre toutes les nations de la terre. .... C'est pourquoi je vous ai secouru dans vos besoins quand vous avez eu recours à moi, qui vous ai donné la victoire sur vos ennemis, et qui vous la donnerai encore dans la suite, si vous recourez au secours de ma ville (Rome). Oui si vous m'obéissez promptement, vous en recevrez une grande récompense en cette vie ; vous surmonterez tous vos ennemis, vous vivrez longtemps, mangeant les biens de la terre, et vous aurez la vie éternelle. Autrement sachez que par l'autorité de la sainte Trinité et la grâce de mon apostolat, vous serez privés du royaume de Dieu et de la vie éternelle."

Depuis deux siècles surtout, la France, autant qu'elle l'a pu, a brisé, défait, détruit en elle ce qui était l'œuvre de Dieu. Loïn de remplir avec fidélité la mission que Dieu lui avait confiée, elle a plusieurs fois levé l'étendard de la révolte contre Rome et ses Pontifs Saints. Aujourd'hui elle expie le tort qu'elle a eu d'être infidèle et rebelle ; elle se purifie, elle se refait. Elle retrouvera la paix, le bonheur et la gloire quand on la verra de nouveau prosternée tout entière aux pieds du Chef de l'Eglise, comme aux jours de Charlemagne.

Une scène des plus solennelles que le monde ait vues, mérite d'être ici rappelée. Saint Léon III, pape, se rendait à Paderborn pour y rencontrer Charlemagne. Le roi l'apprenant envoya d'abord un archevêque à la rencontre du Pape, puis un de ses comtes, enfin son fils Pépin, vainqueur des Huns et roi d'Italie. Pépin, dit M. Chantrel, marchait à la tête de cent mille hommes. Lorsque cette armée aperçut le Pontife, entoura seulement de quelques serviteurs, elle se prosterna trois fois, et trois fois le Pontife la bénit. Pépin vint se placer à ses côtés. Bientôt Charlemagne averti, sort de Paderborn, accompagné du clergé portant la bannière et la croix. Il vint se placer au milieu d'une autre armée, composée de différents peuples, qu'il rangea en un cercle immense, représentant une cité vivante au milieu de laquelle il se tint lui-même debout, surpassant de la tête tous ceux qui l'entouraient. Le Pape paraît dans l'enceinte, escorté de Pépin. En ce moment, armée, peuple, clergé, toute l'immense multitude tombe à genoux, et Charlemagne, le père de l'Europe, reste incliné devant Léon, le pasteur du monde, qui bénit à trois reprises les peuples prosternés. Ces deux grands hommes s'approchent ensuite et s'embrassent en pleurant, et le Pape, élevant la voix, entonne le cantique des anges : *Gloire à Dieu dans le ciel, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*, et l'immense multitude le continue.

Charlemagne et Pépin, dit M. Vexillot, ne furent pas se sentir trop humiliés ce jour-là, et le monde a vu des fêtes de plus triste augure."

Quand la France officielle sera disposée à donner pareil spectacle au monde ; quand elle aura répudié le chant de l'ignoble *Marseillaise* et retrouvé ses chants religieux d'autrefois, elle reprendra parmi les nations la place d'honneur que Dieu lui a assignée.

### Colonisation

Nos lecteurs liront avec plaisir l'extrait suivant que nous faisons de la *Voix du Golfe* :

Dans un pays comme le nôtre où une très grande étendue de terres demeure inutile faute de bras, il est évident que la colonisation est une question de première importance. Ainsi le gouvernement de Québec serait injustifiable de ne pas employer tous les moyens possibles pour encourager l'émigration et engager les habitants du Canada à ne pas s'expatrier. Il doit donc donner des avantages et des privilèges, voter l'argent nécessaire pour des chemins de colonisation et donner aux colons un aide effectif.

Il ne s'agit pas seulement de faire publier de magnifiques brochures où est exposée d'une manière claire et précise, nous l'admettons, la fertilité de notre sol, la richesse de nos forêts, il faut regarder si dans la loi ne se trouve pas quelque omission de nature à nous empêcher d'arriver au but vers lequel nous tendons. Si l'on découvre de telles lacunes dans nos statuts, ne doit-on pas les faire disparaître au plus tôt et les remplacer par des clauses dont le besoin se fait sentir ?

La colonisation n'a pas fait des progrès aussi rapides que nous l'avions espéré. Depuis un certain temps, il est vrai, grand nombre de nouvelles terres ont été défrichées ; mais nous aurions à constater aujourd'hui un avancement beaucoup plus considérable si les autorités ne fussent pas restées sourdes, à de nombreuses plaintes au sujet de l'exiguïté des terres accordées aux églises et chapelles.

L'église est le noyau autour duquel viennent se grouper les habitants. Il leur faut un temple où prier en commun ; c'est en même temps un lieu de rassemblement où chaque dimanche, chaque fête l'on se rencontre et où l'on discute les intérêts publics et privés. Nos canadiens aiment à asseoir leur demeure à l'ombre d'un clocher. Voilà pourquoi il est difficile de coloniser dans des endroits où il ne se trouve pas d'église consacrée au culte.

Maintenant quel terrain le Gouvernement accorde-t-il aux églises ? Les étrangers auxquels l'on poserait une pareille question, répondraient, deux ou trois lots au moins. Certainement ce ne serait pas trop donner à un pauvre missionnaire qui va s'isoler ainsi du monde pour prêcher l'évangile. Il n'est que juste et raisonnable qu'il puisse vivre d'une manière convenable pour se récompenser des fatigues et des durs travaux qu'il doit supporter. La dime on le comprend, lorsqu'une paroisse commence à s'établir, ne peut être suffisante.

Le terrain donné à chaque église est de dix acres carrées. Non seulement cet octroi est loin d'être libéral, il est ridicule ; dix acres. Eh bien sur ces dix acres, construisez une chapelle, un presbytère, une maison pour les assemblées publiques et laissez une place pour le cimetière, que vous reste-t-il ? tout au plus un jardin. L'on voit de quelle manière peut vivre un missionnaire avec d'aussi minces revenus. — Hors si le prêtre n'est pas mieux rémunéré, comment peut-on espérer qu'il ira ainsi s'enlever au milieu des forêts et y endurer tous les maux, même ceux de la faim ? Et s'il n'y a aucun ministre de la religion pour attirer les colons et les tenir autour de lui, comme nous venons de le dire, l'on peut concevoir combien la colonisation en souffrira.

Le Gouvernement devrait accorder à chaque église ou chapelle, au moins un lot complet pour permettre au pasteur de pouvoir garder un cheval et une vache ; car, après tout, il faut qu'il vive. Ce n'est pas trop demander en retour de son dévouement. Nous croyons que si le Gouvernement a vraiment à cœur de faire avancer la colonisation, il prendra notre avis. Il ne s'agit pas de dire : la loi mentionne telles et telles choses. Si ces choses sont de nature à entraver le progrès et si le pays doit en souffrir, il faut les changer au plus vite. Plus nous retarderons, plus ce sera du temps perdu, et ce temps nous devons l'employer à l'agrandissement et à la prospérité du pays.

Si ces remarques ne trouvent aucun écho chez nos hommes publics, nous ne pourrions les excuser, car l'apathie seule ou la mauvaise volonté les aura empêchés de prendre des mesures dont ils connaissent la nécessité urgente et dont l'utilité est démontrée d'une manière tangible.

### Petite chronique

— Nous voyons par la *Gazette officielle*, que le Gouvernement, pour réprimer les vols de chevaux qui sont devenus si fréquents dans la Province de Québec, promet une récompense de \$100 à quiconque, n'étant pas le coupable, donnera des informations qui amèneront la découverte, l'arrestation et la conviction de toute personne qui se sera rendue coupable de vol de chevaux.

— A Ottawa, on est sous l'impression que la session, qui s'est ouverte hier, ne sera pas longue. On croit même qu'elle ne se prolongera pas même au-delà du 20 avril.

— Les exportations de la Puissance du Canada aux Etats-Unis, ces deux dernières années, ont augmenté en valeur de \$14,442,000.